

Avis du Comité économique et social européen sur «L'après-Paris»**(avis d'initiative)**

(2016/C 487/04)

Rapporteur: **Tellervo KYLÄ-HARAKKA-RUONALA**

Décision de l'assemblée plénière	26.4.2016
Base juridique	Article 29, paragraphe 2, du règlement intérieur Avis d'initiative
Compétence	section spécialisée «Agriculture, développement rural et environnement»
Adoption en section spécialisée	5.9.2016
Adoption en session plénière	21.9.2016
Session plénière n°	519
Résultat du vote	129/0/0
(pour/contre/abstentions)	

1. Conclusions et recommandations

1.1. L'accord de Paris constitue un engagement mondial encourageant en faveur de l'atténuation du changement climatique. Il s'agit maintenant de faire en sorte que cet accord soit ratifié, mis en œuvre et approfondi. Dans le présent avis, le Comité économique et social européen (CESE) expose ses vues sur les principales approches à adopter concernant la voie à suivre à long terme pour se diriger vers un monde neutre en carbone, tel que l'accord l'appelle de ses vœux.

1.2. Les énormes défis mondiaux exigent une réorientation majeure de l'approche de l'Union européenne. Il convient que celle-ci, au lieu d'avoir les yeux rivés sur ses seules émissions de gaz à effet de serre, réfléchisse à la manière dont elle peut contribuer à produire les effets les plus bénéfiques en termes de climat dans une perspective mondiale. Le CESE invite dès lors la Commission européenne à élaborer une stratégie à long terme concernant les moyens de faire progresser et de maximiser l'action positive de l'Union européenne en matière de carbone (*carbon handprint*) à l'échelle mondiale⁽¹⁾.

1.3. Il convient également que l'Union européenne soit ambitieuse dans ses efforts pour trouver des solutions qui soient triplement bénéfiques sur le plan économique, social et environnemental. En conséquence, le CESE demande instamment à la Commission d'élaborer la stratégie pour le climat de façon qu'elle contribue à renforcer l'économie de l'Union européenne et à améliorer le bien-être de ses citoyens, tout en atténuant le changement climatique.

1.4. Il est essentiel de prendre un engagement à l'échelle mondiale si l'on veut produire des effets significatifs sur le climat et éviter les fuites de carbone, d'investissements et d'emplois. Le CESE invite la Commission à continuer de pratiquer une diplomatie active dans le domaine du climat, avec pour objectif de favoriser une vaste mise en œuvre de l'accord et d'encourager les grandes économies à accroître leur niveau d'engagement afin qu'il soit aussi ambitieux que celui de l'Union européenne. Le CESE invite aussi la Commission à intégrer les considérations liées au climat dans tous les volets de la politique extérieure, notamment dans les domaines du commerce et de l'investissement ainsi que de la coopération au développement.

1.5. Concernant les mesures concrètes, c'est en exportant des technologies et des solutions destinées à réduire les émissions et à accroître les puits de carbone, mais aussi par la production d'articles destinés au marché mondial avec des émissions de CO₂ plus basses que celles de ses concurrents, que l'Union européenne peut contribuer au mieux à lutter contre le changement climatique. Le CESE appelle dès lors à susciter un élan puissant en faveur de l'innovation — depuis la recherche jusqu'à l'entrée sur le marché — pour que l'Union européenne se retrouve à l'avant-garde mondiale des solutions de lutte contre le changement climatique. Une attention particulière doit être portée au potentiel des petites et moyennes entreprises (PME).

⁽¹⁾ «*Handprint*» désigne une mesure des retombées favorables pour l'environnement ou la société, tandis que «*footprint*» mesure les effets négatifs notamment en termes d'émissions. (Norris 2015). En conséquence, «*carbon handprint*» est une mesure de l'impact positif sur le climat de la réduction des émissions ou de l'accroissement des puits. L'action positive de l'Union européenne en matière de carbone correspond à la somme des effets positifs de l'Union partout dans le monde.

1.6. En ce qui concerne la dimension intérieure de la politique en matière de lutte contre le changement climatique, l'Union européenne doit s'efforcer d'être une «union pour le climat» qui soit tournée vers l'action, efficace et cohérente du point de vue de ses mesures internes. Désormais, tout effort doit être concentré sur la mise en œuvre des décisions prises jusque-là, dans laquelle tant la Commission que les États membres ont leur propre rôle à jouer.

1.7. Par ailleurs, le CESE invite la Commission à baser la stratégie à long terme sur une approche intégrée. La voie à suivre doit être élaborée dans le cadre des différentes «unions» connexes du marché unique, et tout particulièrement celles qui existent dans le domaine de l'énergie, des transports, du passage au numérique, de l'industrie, de l'agriculture, des capitaux et de l'innovation. Il y a lieu d'accorder une attention particulière également aux problèmes liés aux systèmes alimentaires durables ainsi qu'au rôle des puits de carbone.

1.8. Pour mettre en œuvre les objectifs fixés par l'accord de Paris, il convient de tirer le meilleur parti des mécanismes du marché. Un système de fixation du prix mondial des émissions de carbone serait une manière neutre et efficace d'engager tous les acteurs du marché. Le CESE encourage la Commission à explorer activement différentes pistes et mesures et à s'engager avec d'autres pays sur la voie d'une tarification des émissions de carbone au niveau mondial.

1.9. Au lendemain de la conférence de Paris, la transition vers une économie neutre en carbone constitue un immense défi. Pour gérer cette transition de façon juste et contrôlée, de même que pour aider les entreprises et les citoyens à s'adapter aux changements et à mettre au point de nouvelles solutions et compétences, il y a lieu de prévoir, dans le cadre de la stratégie pour le climat, des mesures d'ajustement appropriées.

1.10. Ce sont les partenaires de la société civile qui induiront le passage à une économie neutre en carbone, grâce à leurs actions sur le terrain, tandis qu'il appartient aux décideurs politiques de leur fournir un environnement propice et un financement, y compris au moyen d'actions de sensibilisation sur toutes les possibilités de financement disponibles. Une approche de gouvernance à plusieurs niveaux doit être développée afin de faciliter les actions de la société civile en faveur du climat et de supprimer les obstacles qui les entravent. Le CESE escompte qu'il sera pleinement associé à l'élaboration de cette infrastructure impliquant diverses parties prenantes ainsi qu'à la préparation de la stratégie à long terme de l'Union européenne en matière de climat.

2. L'Union européenne, un acteur mondial de premier plan en matière de climat

2.1. La conférence de Paris sur le climat (COP 21) a donné lieu à un accord mondial destiné à mettre la communauté internationale sur la bonne voie afin de contenir le réchauffement de la planète nettement en dessous de 2 °C et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La réalisation de ces objectifs nécessitera une réduction drastique des émissions au niveau mondial et un changement radical dans nos sociétés.

2.2. Les futurs défis mondiaux exigent de modifier radicalement l'approche adoptée par l'Union européenne pour atténuer les effets du changement climatique. Il est crucial que l'Union européenne déploie des efforts considérables pour obtenir des résultats efficaces à l'échelle mondiale. Elle doit par conséquent s'efforcer d'accroître son action positive en matière de carbone au lieu de se contenter de diminuer son empreinte carbone.

2.3. Il est essentiel de prendre un engagement à l'échelle mondiale si l'on veut résoudre le problème du changement climatique et éviter les fuites de carbone, d'investissements et d'emplois. L'Union européenne a fait preuve d'initiative avant et pendant la conférence de Paris et devrait continuer de travailler dans cet esprit en vue des prochaines conférences des parties. Dans le cadre de ses **activités diplomatiques dans le domaine du climat**, l'Union européenne devrait se concentrer sur les pays qui génèrent le plus d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur ses concurrents les plus redoutables ou ses partenaires les plus prometteurs dans une perspective économique. La diplomatie en matière de climat et la diplomatie économique doivent donc aller de pair.

2.4. Les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre sont la Chine, les États-Unis et l'Union européenne avec respectivement plus de 25 %, quelque 15 % et environ 10 % des émissions mondiales. Selon les prévisions, la part de l'Union européenne devrait tomber à environ 5 % d'ici 2030. Dès lors, pour exercer une influence maximale sur l'atténuation du changement climatique, l'Union européenne doit déployer tous les efforts possibles afin d'encourager les autres parties à relever leur niveau d'ambition.

2.5. Sur le plan pratique, l'Union européenne peut contribuer au mieux à l'atténuation du changement climatique en exportant des **solutions sobres en carbone**, mais aussi par la production d'articles destinés au marché mondial avec des émissions de CO₂ plus basses que celles de ses concurrents.

2.6. Outre les États-Unis, la Chine et d'autres pays en développement rapide sont eux aussi devenus d'importants fournisseurs de technologies sobres en carbone. Au cours des cinq dernières années, l'Union européenne a enregistré un net recul dans certains secteurs, tant sur les marchés d'exportation que sur son marché intérieur, et a perdu la suprématie technologique qui était auparavant la sienne au niveau mondial. La Commission Juncker a certes exprimé son intention de faire de l'Union européenne le chef de file mondial dans le domaine des énergies renouvelables, mais cet objectif semble aujourd'hui loin d'être atteint.

2.7. Un nouvel élan supplémentaire est donc indispensable dans les meilleurs délais pour que l'Union européenne se retrouve de nouveau à l'avant-garde des solutions liées au climat. Les possibilités au niveau mondial recouvrent un large éventail de technologies, de produits, de services et de connaissances, ainsi que des modèles généraux de production et de consommation. L'exportation des savoir-faire concernant les puits de carbone, tels que la gestion durable des forêts et les mesures de boisement, doit également être considérée comme un débouché capable d'avoir des effets à l'échelle mondiale.

2.8. Le CESE se félicite que la Commission ait adhéré à l'initiative «Mission Innovation» dans le cadre de laquelle les principales économies mondiales se sont engagées à doubler dans les cinq ans leur financement pour la recherche et le développement en matière d'énergies propres.

2.9. Une **politique de commerce et d'investissement** efficace constitue un outil indispensable pour fournir des solutions sobres en carbone et promouvoir les progrès vers une économie mondiale neutre sur le plan des émissions. Afin de garantir un résultat positif, les problèmes climatiques doivent faire partie intégrante des négociations sur les accords de commerce et d'investissement. L'objectif devrait être de supprimer les obstacles au commerce des produits, technologies et solutions respectueux du climat; dans ce contexte, l'accord sur les biens environnementaux aurait un rôle important à jouer. Des solutions conjointes sont également nécessaires pour éviter les distorsions des échanges commerciaux causées par des divergences au niveau des politiques climatiques et exigences des différentes régions.

2.10. Pour ce qui est de la **politique de développement**, l'objectif actuel de 100 milliards de dollars par an promis par les pays développés pour financer les mesures de lutte contre le changement climatique a été prorogé, lors de la COP 21, jusqu'en 2025, et une feuille de route concrète a été demandée afin d'atteindre cet objectif. Les pays ont également fait, à titre individuel, des promesses de financement. Il importe que ces promesses soient tenues et que les fonds correspondants soient utilisés de manière responsable sur le plan économique, environnemental et social. Des campagnes de sensibilisation sont nécessaires afin de fournir aux acteurs de la société civile des informations sur l'accès aux financements, en particulier dans les pays en développement, comme l'a proposé le CESE dans le cadre de la stratégie UE-Afrique.

2.11. La coopération technologique a également un rôle à jouer dans la politique de développement. À cet égard, les droits de propriété intellectuelle (DPI) doivent être protégés de manière adéquate car ils sont indispensables à l'innovation. Il est également important de veiller à ce que les solutions apportées reflètent les conditions qui prévalent dans les pays en développement et — dans un esprit de partenariat — les aident à adopter une croissance à faible intensité de carbone sans entraver leur développement. De plus, il est nécessaire de renforcer les capacités de ces pays afin de les aider à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter.

2.12. De manière générale, les considérations liées au climat devraient être appliquées transversalement à tous les volets de la politique extérieure de l'Union européenne, avec l'objectif de favoriser la mise en œuvre de l'accord de Paris à l'échelle mondiale.

3. Vers une union pour le climat plus efficace

3.1. Afin de se doter d'un socle solide qui lui permette de devenir un acteur important sur le plan mondial, l'Union européenne doit s'efforcer de devenir une «union pour le climat» qui soit pleinement efficace, cohérente et crédible du point de vue de ses mesures internes. Elle doit être avant tout une union d'action. Désormais, tout effort doit être concentré sur la mise en œuvre des décisions prises jusque-là, dans laquelle tant la Commission que les États membres ont leur propre rôle à jouer.

3.2. Puisque l'atténuation du changement climatique s'applique à tous les secteurs de l'économie, il convient que l'union pour le climat repose sur une approche intégrée. En conséquence, les prochaines mesures en faveur du climat devraient être élaborées dans le cadre des différentes «unions» connexes, telles que l'union de l'énergie, l'espace européen unique des transports, le marché unique des biens et services, le marché unique numérique, la politique industrielle européenne, la politique agricole commune, l'union des marchés des capitaux et l'union de l'innovation. Il convient aussi de trouver une approche optimale s'agissant d'articuler la politique européenne en matière de climat et sa mise en œuvre au niveau national.

3.3. L'Union européenne devrait réaliser ses engagements climatiques d'une façon qui renforce son économie et améliore le bien-être des citoyens. La politique climatique ne saurait être considérée comme la simple recherche d'un équilibre entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux: il convient de s'efforcer de trouver des solutions qui soient bénéfiques sur ces trois plans. À cette fin, il est nécessaire de déployer des efforts pour stimuler une croissance sobre en carbone, en exploitant pleinement les possibilités offertes notamment par le passage au numérique, les technologies propres, la bioéconomie et l'économie circulaire.

3.4. Outre à l'échelle mondiale, des **investissements** importants dans les technologies sobres en carbone sont également nécessaires au sein de l'Union européenne. Les aspects liés au climat doivent être pris en compte dans les critères de financement des programmes d'investissements publics, y compris en ce qui concerne l'utilisation des fonds de l'Union européenne. La coopération public-privé ainsi que le rôle joué par le Fonds européen pour les investissements stratégiques et la Banque européenne d'investissement sont de la plus haute importance. Le CESE se félicite du lancement du portail européen de projets d'investissement et de la plateforme européenne de conseil en investissement, et insiste sur le fait que les seuils retenus pour les projets ne doivent pas exclure les projets de petite dimension.

3.5. Dans le secteur privé, les investissements dans les technologies sobres en carbone sont assortis des mêmes conditions préalables que tout autre investissement. Pour être à même de tirer pleinement parti des possibilités et du potentiel économique qu'ouvre l'atténuation du changement climatique, il est essentiel de disposer d'un environnement entrepreneurial encourageant, compétitif et stable.

3.6. Afin d'être à la pointe des technologies et des solutions liées au climat à l'échelle mondiale, l'Union européenne doit investir dans un environnement propice à l'**innovation** qui recouvre la recherche, le développement, le lancement de projets pilotes, la démonstration et, enfin, l'entrée sur le marché et la diffusion internationale. Il y a lieu de prêter une attention particulière au potentiel d'innovation des PME et à leur possibilité d'entrée sur le marché international. À cette fin, il convient de garantir que l'accès au financement ne représente pas un obstacle pour elles.

3.7. Étant donné que la plupart des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la production d'**énergie**, cette dernière se trouve au cœur de la transition. Les mesures clés comprennent le remplacement des combustibles fossiles par des sources d'énergie à faible intensité de carbone et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et activités. L'électrification croissante de la société, lorsque les combustibles fossiles sont remplacés, peut contribuer considérablement à la réduction des émissions. L'un des principaux défis à relever et l'une des principales opportunités à cet égard est de mettre au point des solutions pour le stockage de l'électricité.

3.8. En ce qui concerne la décarbonisation des **transports**, et notamment du transport routier, il est nécessaire de mettre en place un large éventail de mesures. L'électricité et les sources d'énergie alternatives, les biocarburants de dernière génération, l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et de la logistique, l'utilisation croissante de modes de transport sobres en carbone, la comodalité et les transports publics, de même que la planification de l'utilisation des terres, ont un rôle à jouer dans la transition. En ce qui concerne le transport maritime et aérien, le CESE demande des résultats ambitieux au niveau mondial dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

3.9. Réussir la décarbonisation exige aussi de mettre au point des **produits** et méthodes de **production** adaptés. Les plus grandes possibilités en la matière sont à rechercher dans des modèles commerciaux innovants et dans le développement de nouveaux produits sobres en carbone, en se concentrant principalement sur leur fonction et les services qu'ils procurent. Il convient d'exploiter le potentiel de tous les secteurs et acteurs, et les responsables politiques ne devraient pas «miser sur des gagnants potentiels», par exemple en soutenant certains secteurs, techniques ou produits.

3.10. L'**agriculture** et la **silviculture** sont liées au changement climatique de plusieurs manières. Outre la réduction des émissions, la séquestration du dioxyde de carbone joue un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique, ce qui souligne l'importance de l'utilisation durable des ressources forestières et la bonne gestion des sols. D'un autre côté, ces deux domaines sont confrontés à des défis importants sur le plan de l'adaptation au changement climatique. Une activité intense de recherche et de développement est donc nécessaire en ce qui concerne la résilience et l'adaptation et aussi le rôle du sol en tant que puits de carbone.

3.11. Dans le contexte d'une croissance démographique rapide, le lien entre le changement climatique et la sécurité alimentaire est primordial. Pour relever les énormes défis que représentent la sécurité alimentaire et l'atténuation du changement climatique, il est nécessaire de rendre les systèmes alimentaires plus durables tout en évitant les fuites de carbone et d'emplois.

3.12. La **numérisation** est un élément transversal du processus de décarbonisation de la société. L'automatisation, la robotique et l'internet des objets rendent les procédés industriels et la logistique plus efficaces. Grâce aux réseaux énergétiques, à la mobilité, aux bâtiments et aux communautés dits «intelligents», les citoyens participent au processus de décarbonisation et les consommateurs peuvent devenir des «prosommateurs», tandis que les plateformes numériques fournissent aux consommateurs des possibilités de partager des produits et des services.

3.13. De manière générale, les citoyens ont un rôle essentiel à jouer dans la transition vers une économie neutre en carbone. Des habitudes de **consommation** plus durables et une modification du mode de vie, par exemple en matière de régime alimentaire, d'achats, de mobilité et de loisirs, permettent d'obtenir des résultats remarquables. La sensibilisation, l'information sur les produits et l'éducation sont des outils qui peuvent être utilisés pour aider les citoyens à opérer des choix éclairés.

3.14. En ce qui concerne les mesures plus spécifiques de transition vers un avenir neutre en carbone à prendre dans les domaines clés susmentionnés, le CESE a élaboré plusieurs avis pertinents ces dernières années ⁽²⁾.

3.15. La transition vers une économie neutre en carbone fera inévitablement des gagnants et des perdants. Il est donc impératif de gérer la transition de manière juste et contrôlée. Des mesures adéquates sont nécessaires pour aider les entreprises et les citoyens à **s'adapter** à la nouvelle situation. Les principales menaces à contrer sont la hausse des coûts et les déficits de compétences. Une assistance financière ciblée, sur la base de l'identification des secteurs et des groupes de population les plus vulnérables, constitue un choix pertinent dans ce contexte. Néanmoins, il convient d'axer les efforts principalement sur la recherche de nouvelles solutions et le développement des compétences.

4. Exploiter toutes les possibilités des mécanismes de fixation des prix

4.1. Les mécanismes de marché devraient être utilisés autant que possible lors de la mise en œuvre des mesures prises afin de réaliser les objectifs fixés par les responsables politiques dans le cadre de l'accord de Paris. Afin de dynamiser l'action en faveur du climat de façon neutre et efficace, il est important d'œuvrer à mettre en place une tarification mondiale pour les émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, si l'on veut permettre au système de tarification de fonctionner correctement, il faudrait supprimer progressivement les subventions énergétiques qui sont en contradiction ou se chevauchent.

4.2. Différents systèmes de tarification du carbone sont déjà en place dans plusieurs pays et régions; il s'agit principalement de la taxation des émissions de carbone et des régimes de plafonnement et d'échange des quotas d'émission. Des mesures visant à relier les différents systèmes sont également en cours d'examen.

4.3. En ce qui concerne le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, le prix de ces quotas est resté plus faible que prévu, parce que l'offre de quotas a nettement excédé la demande et que le chevauchement des subventions a eu une incidence sur le marché. Le plafonnement des émissions garantit la réalisation de l'objectif de réduction des émissions, mais le système n'incite pas à investir dans l'énergie à faible intensité de carbone. Il serait donc nécessaire d'augmenter le prix du carbone, tout en veillant à ce que des mesures soient prises pour éviter les fuites de carbone.

4.4. Un système de tarification du carbone au niveau mondial qui soit performant et juste garantirait des conditions de concurrence équitables pour les activités d'exportation sur les marchés mondiaux en diminuant par là même le risque de fuite des investissements et des emplois. Cela éliminerait en outre l'avantage compétitif dont bénéficient les marchandises importées dont le prix est inférieur en raison d'exigences climatiques moins strictes. Par ailleurs, ce système dirigerait les flux financiers vers les pays en développement. C'est pourquoi il convient d'œuvrer résolument en faveur de l'adoption d'une réglementation en ce sens au niveau mondial. Le Comité rappelle qu'il s'est en outre prononcé — en quelque sorte à titre de solution provisoire — pour un mécanisme de «compensation des prix du carbone aux frontières», en attendant qu'un tel régime mondial entre en vigueur ⁽³⁾. Il convient toutefois d'accorder une attention particulière aux défis et aux risques liés à ces mécanismes.

⁽²⁾ Voir par exemple les avis suivants du CESE: sur *Les effets des conclusions de la COP 21 en matière de politique européenne des transports* (JO C 303 du 19.8.2016, p. 10); sur *L'État de l'union de l'énergie 2015* (JO C 264 du 20.7.2016, p. 117); sur *Le Paquet économie circulaire* (JO C 264 du 20.7.2016, p. 98); sur *Un plan SET intégré* (JO C 133 du 14.4.2016, p. 25); relatif à *Une nouvelle organisation du marché de l'énergie* (JO C 82 du 3.3.2016, p. 13); relatif à *L'étiquetage de l'efficacité énergétique* (JO C 82 du 3.3.2016, p. 6); sur *Une nouvelle donne pour les consommateurs d'énergie* (JO C 82 du 3.3.2016, p. 22); sur *la Révision du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne* (JO C 71 du 24.2.2016, p. 57); sur *Le Protocole de Paris* (JO C 383 du 17.11.2015, p. 74); sur *les Incidences de la politique en matière de climat et d'énergie sur les secteurs agricole et forestier* (JO C 291 du 4.9.2015, p. 1); sur *Un cadre d'action 2020-2030 en matière de climat et d'énergie* (JO C 424 du 26.11.2014, p. 39); sur *Les Instruments de marché* (JO C 226 du 16.7.2014, p. 1).

⁽³⁾ Voir l'avis sur «Les instruments du marché», paragraphes 3.5.1 et 3.5.2. (JO C 226 du 16.7.2014, p. 1).

4.5. Afin d'étudier les conditions préalables et les effets d'un système de tarification adéquat, il convient d'examiner attentivement différentes solutions. Il serait judicieux, pour le moins, d'explorer les voies et les mesures suivantes:

- relier les systèmes régionaux de tarification et d'échange existants avec ceux d'autres régions;
- établir des systèmes internationaux intra-sectoriels d'échange de quotas d'émission pour les secteurs les plus pertinents.

Le CESE invite la Commission à explorer activement différentes pistes et mesures, à partager ses expériences et à s'engager avec d'autres pays sur la voie d'un système de tarification des émissions de carbone au niveau mondial.

5. Les divers rôles de la société civile

5.1. La société civile a un rôle crucial à jouer aux niveaux mondial, européen, national et local dans le processus de transition vers un monde neutre en carbone. Ce sont en réalité les entreprises, les travailleurs, les consommateurs et les citoyens qui induisent des changements grâce à leurs propres actions sur le terrain, tandis qu'il appartient aux responsables politiques de leur fournir un environnement de travail propice et stimulant.

5.2. Beaucoup de progrès sont accomplis sur les différents marchés: un nombre croissant d'investisseurs privés et institutionnels prennent le «risque carbone» en compte dans leurs cibles d'investissement, et des fonds de capitaux privés liés au climat ont été créés. De nombreuses entreprises renouvellent et développent leurs activités et leurs offres de produits afin de répondre aux exigences des clients et des actionnaires soucieux des questions climatiques. De nouveaux écosystèmes d'entreprises se créent entre les différents secteurs, et entre les grandes entreprises et les PME.

5.3. Au cours de la COP 21, un important volet d'activités a mis en évidence le rôle qui incombe aux collectivités territoriales, au secteur privé et à d'autres acteurs de la société civile pour réaliser les objectifs relatifs au climat et favoriser l'éclosion de nouveaux partenariats. Le programme mondial d'action sur le climat nécessite de maintenir l'élan actuel et de stimuler davantage ce type d'activité.

5.4. Comme l'a proposé le CESE ⁽⁴⁾, une coalition entre les responsables politiques, l'administration et la société civile devrait être mise en place, afin de stimuler et de sensibiliser davantage aux actions non gouvernementales en faveur du climat à différents niveaux, de fournir un espace de dialogue structuré, et de supprimer les obstacles qui entravent les actions. Le CESE escompte qu'il sera pleinement associé à la mise en place d'une telle infrastructure cohérente impliquant diverses parties prenantes.

5.5. En ce qui concerne la coopération de la société civile avec d'autres régions, en particulier les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ⁽⁵⁾ et la région méditerranéenne, la problématique du climat — en relation avec l'enjeu de la sécurité alimentaire — figure en bonne place parmi les priorités du CESE.

5.6. Le CESE tient également à œuvrer aux côtés de la Commission pour élaborer la stratégie climatique à long terme de l'Union sur la manière de progresser vers un monde neutre en carbone.

Bruxelles, le 21 septembre 2016

Le président
du Comité économique et social européen
Georges DASSIS

⁽⁴⁾ Avis sur «Une coalition pour concrétiser les engagements de l'accord de Paris», adopté le 14 juillet 2016 (JO C 389 du 21.10.2016, p. 20).

⁽⁵⁾ Voir la résolution du réseau des acteurs économiques et sociaux UE-Afrique de juillet 2016 de Nairobi.